

**Présents** : M. Bernard PELAT, M. Eric BARSCZUS, Mme Isabelle BLASSENAC, M. David BOMPUIS, M. Jacques CHABAL, Mme Nathalie DELAUME, Mme Christelle FAURITTE, M. Willy GILHARD, M. Patrick LEFRANC, Mme Françoise PERARO, M. Yannick PERIGNON, Mme Colette ROUSSON, Mme Laurence ROUVEYROL, M. Sébastien VOSSIER.

**Procurations** : M. Pascal ALBOUSSIÈRE à M. Bernard PELAT, Mme Stéphanie BAILLE à Mme Laurence ROUVEYROL, M. Jean DEBRIOULLE à M. Eric BARSCZUS.

**Absents** : Mmes Jessica AUBANEL, Brigitte COUPAT, Laetitia DESESTRET, Nicole EHRMANTRAUT, MM. Christophe DEPPE, Paolo VICENTE.

**Secrétaire de séance** : M. Willy GILHARD est désignée secrétaire de séance.

Le PV du Conseil Municipal réuni le 30 avril 2019 est approuvé à l'UNANIMITE.

### **21/2019 FOURNITURE, INSTALLATION et MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu la délibération n° 64/2018 du 7 décembre 2018 du Conseil Municipal approuvant à l'unanimité le projet d'installation d'un système de vidéo protection avec une enveloppe financière maximum fixée à 100 000 € HT et sollicitant une subvention auprès de la Région,

Vu la consultation lancée suivant la procédure adaptée le 11 avril 2019 indiquant comme date limite de réception des offres le lundi 6 mai 2019 qui portait sur un projet de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo protection comprenant notamment une tranche ferme pour huit sites et une tranche conditionnelle pour le parc public de la Trésorerie,

3 entreprises ont déposé une offre avant la date limite de remise des plis.

Vu l'analyse des offres sur la base des critères de jugement des offres définis par le règlement de la consultation :

- Prix (40 %)
- Valeur Technique (60 %)

Vu l'avis favorable unanime de la commission MAPA réunie le 28 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

|              |           |
|--------------|-----------|
| CONTRE :     | 0         |
| ABSTENTION : | 0         |
| POUR :       | <b>17</b> |

DECIDE :

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise SECURITE VOL FEU pour un montant total de **90 100 € HT** qui se décompose ainsi qu'il suit :

|  |             |
|--|-------------|
| Tranche ferme :  | 66 000 € HT |
| Extension du système de vidéo protection (caméras dédiées) : | 14 200 € HT |
| Tranche conditionnelle :                                     | 9 900 € HT  |

- D'AFFERMIR la tranche conditionnelle d'un montant de **9 900 € HT**.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, Eric BARSZUS, adjoint délégué à la sécurité et à l'environnement, à signer le marché avec l'entreprise désigné ci-dessus.

Les crédits sont prévus au BP 2019, en section investissement.

## 22/2019 CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2019-2022

Monsieur Willy GILHARD, adjoint délégué à la Petite Enfance et à l'Education, informe que le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à terme le 31 décembre 2018. Il précise que le CEJ 2014-2018 avait intégré les actions suivantes :

- harmonisation des horaires de fermeture des différents services d'accueil sur la commune à 18h30 au lieu de 18 h, pour le multi accueil et l'ALSH extrascolaire,
- développement de l'activité de l'ALSH extrascolaire en direction des adolescents,
- formation BAFA des personnels de l'ALSH et des TAP.

et maintenu les actions inscrites aux CEJ précédents :

- accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans avec accueil ados pour les 13-17 ans,
- accueil de loisirs périscolaire.

Il précise que le prochain CEJ 2019.2022 devra prendre en considération une hypothèse d'évolution des effectifs du Centre de Loisirs du fait du PLU qui a permis de nouvelles constructions individuelles et le lotissement communal de la Trésorerie Ouest.

En effet, la commune a délivré en 2018 41 permis de construire pour des maisons individuelles (dont 17 pour le lotissement communal de la Trésorerie Ouest) et à ce jour 22 PC pour des maisons individuelles (dont 10 pour la Trésorerie).

Il rappelle également les taux d'encadrement réglementaires :

- 1 animateur pour 8 enfants (- 6 ans)
- 1 animateur pour 12 enfants (+ 6 ans)

et complète en précisant que la capacité d'accueil du Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires est la suivante :

- 16 enfants pour les – 6 ans (l'agrément de la PMI est de 40 enfants)
- 24 à 36 enfants pour les + 6 ans pendant les « petites » vacances,
- 80 enfants au Centre de Loisirs + 16 enfants en camp en juillet (les locaux sont adaptés pour accueillir 200 enfants)

Le mercredi :

- 42 enfants le matin et 28 l'après-midi pour les + 6 ans,
- Jusqu'à 20 enfants le matin et 10 l'après-midi pour les – de 6 ans.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Petite Enfance réunie le 24 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

|              |           |
|--------------|-----------|
| CONTRE :     | 0         |
| ABSTENTION : | 0         |
| POUR :       | <b>17</b> |

DECIDE :

\* de CONSOLIDER les structures et actions existantes sans développement à la signature du présent CEJ 2019-2022 :

- Centre de loisirs municipal – de 6 ans et + de 6 ans,
- Accueil de loisirs périscolaire Louis Pergaud,

\* d'ENTERINER la participation communale au Centre de Loisirs sans hébergement ainsi qu'il suit :

- 2019 : **66 610 €**
- 2020 : **66 450 €**
- 2021 : **65 400 €**
- 2022 : **65 150 €**

## **23/2019      OPERATION D'AMENAGEMENT TRESORERIE OUEST : REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DU PRET N° 1314435**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° 17/2012 du 4 juin 2012, avait décidé de contracter un prêt GAIA « portage foncier court terme » de 900 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie.

Les caractéristiques principales de ce prêt étaient les suivantes :

- Durée 15 ans
- Dont différé d'amortissement de 5 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 (point de base)

Il rappelle également que le Conseil Municipal, réuni le 12 avril 2018, avait décidé un allongement d'un an du différé d'amortissement au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il est précisé que l'échéance du prêt au 1<sup>er</sup> juillet est de 106 870,66 €, dont 94 720,66 € pour le remboursement du capital et 12 150 € pour les intérêts.

Considérant l'avancement de la commercialisation des lots du lotissement communal de la Trésorerie Ouest avec un produit des ventes au 30 mai de **1 116 633 € HT**,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations formulée par courrier le 21 mai 2019 autorisant un remboursement anticipé sans pénalité au 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'un montant de **805 279,34 €**,

Les crédits permettant le remboursement par anticipation du capital de 805 279,34 € et l'échéance de 94 720,66 € soit un montant total de 900 000 € sont inscrits au budget annexe « Opération d'Aménagement de la Trésorerie » en section investissement, Chapitre 16, article 1641.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :            0  
 ABSTENTION :    0  
 POUR :             **17**

DECIDE :

- D'accepter le remboursement anticipé sans pénalité d'un montant de **805 279,34 € au 1<sup>er</sup> juillet 2019**,
- D'autoriser le virement de crédits suivant pour le budget annexe « la Trésorerie Malissard » :
  - ° chapitre 66 - article 66111            **+ 12 150 €**
  - ° chapitre 60 – article 6045            **- 12 150 €**
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **24/2019      DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, réuni le 12 avril 2018, a décidé d'adhérer sur 3 ans au dispositif (0,50 €/habitant/an) du SDED donnant droit à percevoir des aides chaque année pour les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique. Il est rappelé que le montant de l'aide est plafonnée à 16 000 €/an ; la base est de 50 % sur un montant de 20 000 € et 20 % sur 3 500 €.

Monsieur le Maire informe que les travaux suivants seraient éligibles à ce dispositif :

- Isolation des combles de l'église
- Remplacement éclairage école primaire par du LED

**10 950,00 € HT**

**1 035,15 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : **17**

DECIDE :

- De SOLLICITER du SDED une aide dans le cadre de ce dispositif pour l'année 2019 sur la base d'un montant de travaux de **11 985,15 € HT**.
- ° D'AUTORISER M. le Maire à signer toute pièce nécessaire.

## **25/2019 DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT DESTINE AU CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe de la possibilité de solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF pour l'acquisition d'équipement lié au développement de l'activité de l'ALSH du mercredi ; le devis sollicité porte sur un montant de 2 233,22 € HT, 2 679,86 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : **17**

DECIDE :

- De SOLLICITER auprès de la CAF une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition d'équipement d'un montant de 2 233,22 € HT (2 679,86 € TTC).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Le Maire rappelle que l'inauguration du boulodrome aura lieu jeudi 4 juillet à 17 h.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Bernard PELAT

